



Compte rendu des réunions de la Commission Voyages des 11 septembre et 09 octobre 2024

Présents : Christian Laemmel, Anne-Sophie Saboureau, Aurélien Barège, Anne-Claire Duloisy-Plainemaison (excusée le 11 09 2024), Eric Debief, Najed Mounine, Audrey Bioud, Nathalie Zanzola, ainsi que 7 membres du groupe projet en Visio le matin du 11 septembre 2024.

Commission du 11 septembre 2024

La rencontre avait pour objectif de mieux cerner et définir les nouvelles pratiques de voyages plus responsables, éthiques, durables et solidaires. Echanger, questionner les invités pour nous aider à construire la charte des voyages du CSE.

Présentation des 2 labels français du tourisme alternatif :

L'ATES (Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire), Coralie Marti, directrice.

ATR (Agir pour un Tourisme Responsable), Julien Buot, directeur.

Les deux font également partie de l'association de ATD, Acteurs du Tourisme Durable qui est le réseau professionnel de référence pour le secteur. (Coralie en tant que membre du conseil d'administration et Julien en tant que secrétaire général).

Présentation de l'ATES par Coralie Marti :

L'ATES est une association née en 2006 et qui a **2 piliers** :

L'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme), l'acteur historique du tourisme social et de l'économie sociale et solidaire dans le tourisme.

Le Commerce Équitable France, qui est la plateforme qui regroupe les acteurs du commerce équitable en France.

Le label ATES :

Ce label a été créé en 2014. Il est le seul label touristique de commerce équitable, reconnu par le Guide International des labels de commerce Équitable. L'ATES est soutenu chaque année par l'Agence Française de Développement, au titre de leur action sur la solidarité internationale et pour la promotion du commerce équitable. Le label s'adresse aux acteurs du voyage qui ont l'obligation d'être immatriculés auprès d'Atout France.

Le label est basé sur plus de 50 critères qui attestent des pratiques des opérateurs contrairement aux systèmes basés sur un simple engagement. Ces critères sont contrôlés tous les 3 ans et le processus d'évaluation intègre une étude documentaire et un audit de terrain assuré par un auditeur indépendant.

L'ATES s'adresse à un ensemble d'opérateurs qui sont plutôt des petits opérateurs de niche : artisanaux, spécialistes de quelques destinations, qui ont construit des partenariats depuis des années avec des communautés locales.

Le tourisme équitable :

L'ATES se rattache à un mouvement politique et social qui est mondial, qui a plus de 80 ans, c'est le commerce équitable.

Il a pour but de créer des partenariats durables et équilibrés entre des producteurs, des prestataires d'une part et des distributeurs d'autre part.

Prendre en compte la juste rémunération et donner le plus de pouvoir possible aux organisations des partenaires, pour rééquilibrer les relations économiques. Et aussi pour permettre d'accroître le pouvoir d'agir, le pouvoir de prendre des décisions sur leur propre développement.

L'ATES travaille sur un type d'offre faite pour minimiser les impacts négatifs et pour mettre en valeur le plus possible les ressources naturelles, paysagères et culturelles locales. Cela se traduit par un maximum de transport décarboné, des circuits, le fait d'avoir au moins 60% des nuitées chez l'habitant, en maisons d'hôte. Cela permet de garantir qu'un maximum de retombées économiques soit réparties au niveau local.

L'ATES travaille beaucoup avec des acteurs dont le tourisme n'est pas forcément l'activité économique principale : des habitants, des paysans et des artisans.

Les voyages proposés par ATES se font en petits groupes (environ 12 personnes), la garantie d'avoir des expériences qui sont les plus authentiques possibles.

Présentation d'ATR par Julien Buot :

Pour Julien Buot, l'ADN d'ATR est la solidarité internationale.

L'association est née en 2004 sur des destinations de proximité par des agences de trek dans les Pyrénées et Massif central, accompagné par le ministère français du tourisme et de l'écologie.

Il y a 10 ans, ATR a remodelé un petit peu son projet et a adapté le label avec Ecocert, leader mondial de la certification de la culture biologique. L'objectif, développer un label plus générique, plus adapté aux différents profils d'entreprises. ATR regroupe 80 membres dont 20 sont titulaires du label.

Empreinte carbone et économie locale :

Pour ATR, il y a un vrai lien entre l'empreinte carbone et l'intensité de la contribution à l'économie locale.

Plus on va voyager longtemps, plus on va amortir l'intensité de l'empreinte carbone du voyage et plus la contribution à l'économie locale va être importante.

Julien Buot rappelle que même si ATR s'est un peu enfermé dans le tunnel du carbone, on aime bien aussi rappeler qu'il y a beaucoup d'autres sujets, comme le droit aux vacances, l'inclusivité...

ATR travaille sur un certain nombre de critères dédiés pour améliorer l'impact de l'empreinte carbone des entreprises avec lesquelles elle travaille. Des audits se font tous les ans afin de savoir comment l'entreprise a continué de cheminer de manière de plus en plus exigeante.

Le label ATR :

L'obtention du label passe par un audit annuel par Ecocert-environnement. L'auditeur s'invite entre 1 à 3 jours dans l'entreprise, la plupart du temps accompagné par un référent de ladite entreprise. *Il va éprouver et solliciter des retours de clients, la relation avec les partenaires et fournisseurs.*

Enfin, la cohérence : Il ne faudrait pas être exigeant envers ses clients, associer ses clients et fournisseurs à la démarche si on n'est pas capable d'expliquer qu'on est aussi exemplaire dans la manière dont on pilote l'entreprise, ses collaborateurs, ici en France. C'est ce qu'on appelle la démarche RSE plus classique, ou plus historique.

'Nous, on a 16 critères et trois grands axes : clients, fournisseurs, équipe.

42 indicateurs qui vont permettre à l'auditeur de dire oui ou non, qu'il respecte le critère et qu'est-ce qu'il peut améliorer dans la manière dont il interprète ce critère'.

Parmi les questions

Le nombre de voyageurs et le coût des séjours :

Ces voyages sont proposés pour de petits groupes (en moyenne 12 personnes). Pour que nous les proposons à l'ensemble de nos collaborateurs, cela veut dire multiplier les propositions.

Julien Buot d'ATR se heurte régulièrement à cette question avec les CSE mais selon lui, *si on veut voyager mieux, il faut voyager moins et plus longtemps.*

C'est-à-dire privilégier un long séjour à l'autre bout du monde tous les 3 ou 5 ans de manière plus équitable, responsable, plutôt que partir moins loin et plus souvent. Pour Coralie Marti, le fait de voyager par petits groupes permet de vivre des expériences d'immersion plus

intéressantes sur les destinations. Une destination proposée peut être un départ à 40 personnes et diviser le groupe en 2 avec un cheminement différent sur place ou répartir dans d'autres villages partenaires.

En ce qui concerne les prix, Coralie insiste sur le fait de comparer ce qui est comparable : un séjour en club sera toujours moins cher qu'un séjour en immersion et découverte.

Equilibre tourisme équitable / tourisme écologique :

Pour l'ATES la question de l'empreinte carbone est aujourd'hui présente avec ses contradictions : prétendre faire du tourisme durable dans les destinations avec une empreinte carbone élevée (avion). Dans les critères de leur label, ils ont inclus :

Un nombre de jours minimum du séjour selon si c'est un moyen ou long courrier.

Un maximum de mobilités douces dans les destinations (passer plus de temps à un endroit).

Des critères liés à l'alimentation (circuits courts) et privilégier la petite hôtellerie, le zéro plastique...

Pour ATR, il va falloir travailler sur la réduction de la fréquence des vols et regarder l'intensité carbone à la journée (diviser l'empreinte carbone d'un vol par le nombre de jours du séjour). *Si un voyage est long mais qu'il est rémunérateur pour le pays, c'est peut-être intéressant de faire ce voyage.*

L'après-midi a été consacré aux voyages du 1^{er} semestre 2025. Le budget global 2025 est estimé à **250 000 €** environ.

La commission a débattu des critères de sélection des agences, de leur labélisation et du projet d'écriture de la charte des voyages du CSE.

L'idée c'est d'informer les salariés dès novembre sur l'ensemble des propositions de voyages pour 2025 (à titre indicatif pour ceux de fin 2025). Cette communication permettra à tous de se projeter sur l'année complète, y compris pour les congés à poser.

Commission du 09 octobre 2024

Bilan des voyages de fin 2024 :

Un bilan a été fait sur ce qui n'a pas fonctionné lors de l'organisation des premiers voyages du CSE Réseau fin 2024.

Parmi les points relevés :

- Les assistantes en charge des dossiers ont explosé les heures supplémentaires pour pouvoir les traiter dans l'urgence. Cela ne doit pas se reproduire.
- Faire attention au calendrier de lancement des voyages pour permettre un lissage sur l'année de l'activité des assistantes. Dans les faits, on ne peut pas lancer des voyages sur la

période de septembre car elles ont déjà d'autres tâches à gérer : chèques culture, chèques vacances, bons de rentrée scolaire et location d'hivers.

- Revoir avec les agences pour que sur certains voyages, comme les destinations européennes, des départs de province soient possibles.

Les pré-acheminements :

Il est difficile encore aujourd'hui de connaître le coût réel des pré-acheminements pour les voyages de fin 2024. Une chose est sûre, le budget voyages de 253 000€ sera dépassé. Pour mémoire 103 000€ avaient déjà été engagés avec les voyages des Antennes (Crêtes, Istanbul, Sri Lanka, Grèce, Tokyo, Palerme). La moyenne du QF sur ces voyages est de 0,46 pour le New York 2 et de 0,28 pour le Londres 1.

Sur les voyages du dernier semestre 2024, des pré-acheminements pour certaines familles ont été faits en avion, d'autres en train comme pour New York 1 et 2. La commission a fait un comparatif de prix train/avion.

Comparatif Pré-acheminement Train / Avion :

	Durée Train	Prix/pers Train	Durée Avion	Prix/pers Avion
Toulouse	4h30	56€ prix bas 268€ prix haut	1h25	386€ prix payé CSE
Antibes	5h30	100€ prix bas 282€ prix haut	1h20	323€ prix payé CSE

La Commission Voyages propose que les salariés réservent eux-mêmes leur pré-acheminement. Le train a été retenu pour des raisons de coût et d'écologie (Engagement du CSE Réseau). Le CSE remboursera le salarié sur la base :

- D'un billet 2ème classe (sauf si la 1ère est moins chère).
- D'une Chambre à 140€ maximum.
- D'un repas à 24€ pour les adultes et 15€ pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Les membres de la commission ont voté (8 votants) : 8 pour.

Cahier des charges :

- La Commission Voyages fera un cahier des charges commun pour les demandes de devis aux agences en fonction des projets : voyages longs, capitales Européennes, afin de faciliter la comparaison des devis.
- Il faudrait anticiper les voyages longs courriers et prévoir un rétro-planning pour ne pas subir le surcoût des vols au dernier moment.

Engagements du CSE en matière de voyages responsables :

Nous nous engageons à travailler avec des agences adhérentes et ou labellisées (ou en cours de labellisation) auprès de :

- L'ATES, Association pour un Tourisme Equitable et Solidaire (Via Tero, auditeur spécialisé dans le commerce équitable)
- ATR, Agir pour un Tourisme Responsable (Contrôler par Ecocert)

- Travelife (Label mondial)

- Les organismes, associations, scops faisant partie de l'Économie Sociale et Solidaire défendant les valeurs d'un tourisme plus vertueux.

Le choix des agences partenaires en phase avec notre charte se fera autant sur les voyages en immersion que pour les destinations plus classiques.

Cette charte doit être un cadre solide pour permettre au CSE d'organiser des voyages qui répondent aux enjeux actuels de développement durable tout en respectant les attentes des voyageurs de nos antennes.

Mise en place des conditions générales pour les Voyages du CSE :

Sur les premiers voyages proposés par le CSE, certaines personnes ont annulé leur voyage sans raison valable. (Certain pensait que c'était une pré-inscription et d'autres ont annulé pour motif personnel). C'est donc une perte sèche pour le CSE quand la place n'a pas pu être proposée à une autre personne. La Commission Voyages mettra en place des conditions générales d'annulation.

Dans le cas d'une annulation non motivée par un salarié, la commission décide que ce sont les conditions d'annulation de l'agence qui seront appliquées. Elles seront précisées dans chaque fiche voyage au moment de l'inscription.

Système de points :

Un système de points existe déjà pour les locations hautes saisons. De la même manière la commission décide d'instaurer un système de points pour les voyages. Il permettra à la Commission d'Arbitrage de choisir les barèmes de points sur la base du coût d'un voyage adulte chambre double après décote.

Calcul des points :

- - de 700€ : 1 point
- Entre 701 et 1200 € : 2 points
- + de 1201 € : 3 points

En 2024, 184 salariés seront partis en voyage avec le CSE.
111 salariés partis avec le CSE Réseau et 73 salariés avec les Antennes. C'est donc 184 salariés qui auront des points en 2025.

Quels voyages pour le premier semestre 2025 ? :

La commission a retenu :

- La Guadeloupe :

Sur 2 périodes : **du 12 au 22 avril** (vacances de la zone B et C) et **du 19 au 28 Avril** (vacances de la Zone A) Soit 80 places au total

- Les Açores en immersion :

La période **du 3 au 10 juin** a été retenue pour 20 à 25 pers maximum.

- Berlin en mai :

Pour les capitales, la commission envisage des départs depuis les régions sur des vols directs pour minimiser les pré-acheminements.

Les aéroports retenus sont : Toulouse, Lyon, Nantes, Paris.

La campagne d'inscription pour ces trois voyages se fera du **13 au 27/11**.

Quels voyages pour le second semestre 2025 ? :

La commission a retenu à ce jour :

- **Le Sénégal** : Immersion en Casamance en novembre. Des devis ont déjà été proposés à la commission.

- **New York** : vu le succès de fin 2024, la commission a décidé de proposer une nouvelle fois cette destination. Elle va demander aux agences la période où les tarifs sont les plus avantageux. Séjour 6j/5 nuits.

Prochaine réunion de la Commission Voyages : les 6 et 7 novembre à Lyon.

Christian Laemmel,

Le 14 octobre 2024